

Seules 2% des multinationales suisses sont responsables

NORMES Selon le SECO, une écrasante majorité des entreprises ne respectent pas les standards OCDE pour l'environnement ou les droits de l'homme.

Le chiffre révèle d'une lumière crue la réalité de la responsabilité sociétale des multinationales. Dans un rapport publié par le SECO et la DDC, on découvre que seules 2% des 500 plus grandes entreprises suisses appliquent réellement les principes directeurs de l'OCDE.

De quoi s'agit-il? Des recommandations que les gouvernements des pays membres adressent aux multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable dans différents domaines comme les droits de l'homme, l'environnement ou la lutte contre la corruption. La situation n'est pas bien meilleure concernant les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'étude aboutit à un faible taux de 5%. «Ces chiffres sont décevants, regrette Laurent Matile, responsable Entreprises et droits humains au sein de l'ONG Alliance Sud. La Suisse refuse de légiférer, mais on voit bien ici la limite des mesures volontaires.» L'autocontrôle, c'est pourtant la piste suivie par le Conseil fédéral, qui craint que des règles contraignantes affaiblissent l'intérêt de la Suisse, où plusieurs sociétés internationales ont leur siège.

Le rapport fait aussi écho à l'initiative

«Pour des multinationales responsables», actuellement traitée au Parlement. Porté par une centaine d'organisations, le texte demande que les entreprises soient obligées de tenir compte des droits humains et de l'environnement en Suisse, mais également hors des frontières, là où elles exercent leurs activités. Face à un texte qui a de bonnes chances de convaincre la population - qui peut rester indifférent à une pollution au mercure ou au travail des enfants? - les deux Chambres tentent de trouver le contre-projet capable de respecter le but de l'initiative, tout en évitant les travers potentiellement dommageables pour l'économie.

La solution pourrait venir du Conseil national. Un contre-projet sera discuté le 14 juin, lors de la dernière semaine de session. Il se base sur une modification du droit de la société anonyme. Un devoir de diligence y est introduit, mais sans bureaucratie inutile. Les PME et les sociétés qui encourent un risque minimal seraient épargnées. Pour toutes les autres entreprises, les engagements seraient limités au minimum.

En commission, seule une minorité composée de PLR et UDC s'y est opposée. Et encore, certains élus de ces deux partis ont soutenu le projet. Reste à voir si le plénum suit. En ce sens, le rapport du SECO tombe à point nommé pour les partisans du contre-projet. «Ça montre qu'il y a une nécessité incontestée d'agir», réagit Lisa Mazzone (Les Verts/GE). Les initiants, quant à eux, sont prêts à retirer leur texte si un contre-projet efficace est approuvé par le Parlement.

FLORENT QUIQUEREZ